

Comment un présenter Projet ...



Montage des dossiers

1. Une lettre de demande du maître d'ouvrage comportant un engagement de réalisation et un calendrier de réalisation. Concernant le calendrier de réalisation, il est recommandé, dans un souci de bonne gestion, que les dépenses éligibles retenues soient celles réalisées après le dépôt du dossier. Toutefois, selon la nature des projets, il est possible de financer des dépenses effectuées avant le dépôt du dossier relatif à des opérations ayant démarré et non achevées.

Pour un montant de subvention communautaire supérieur ou égal à 100 000 F, la demande du maître d'ouvrage devra être accompagnée des pièces suivantes en fonction de la nature du maître d'ouvrage :

- **Collectivité locale :**
Délégation approuvant le projet d'opération
- **Privé :**
N° de siret
Les derniers documents annuels (bilan, compte de résultats, annexes)
- **Association :**
Statuts
Liste des membres du bureau
Le dernier document annuel (bilan, compte de résultats, annexes)



2. Un descriptif détaillé de l'opération

- **Nature et finalité du projet**
- **Estimation du coût**
 - * Petits investissements :
Devis (daté et signé ou factures pour les projets en cours) et le cas échéant, attestation de propriété ou de libre disposition du bâtiment.
 - * Etudes :
Cahier des charges faisant apparaître les différentes phases et leurs frais annexes.
 - * Action d'animation d'appui...
Argumentaire faisant apparaître des objectifs quantifiés, les critères d'évaluation, le temps passé, l'échéancier.

- **Plan si nécessaire**

- 3. un plan de financement daté et signé (détailler recettes/dépenses par poste) accompagné des lettres d'intention des cofinanceurs, un relevé d'identité bancaire
- 4. une analyse de l'impact du projet sur, le cas échéant, l'environnement, l'emploi...
- 5. des indications montrant la cohérence de l'opération avec les objectifs du projet LEADER du GAL et donc la pertinence d'un financement LEADER.

Les dossiers complets doivent être adressés un mois et demi avant la date des comités de programmation.

Prenez contact avec nos correspondants locaux :

- Canton d'Aire/Adour :
J.P. Castaings (05 58 71 47 00)
- Canton de Garlin, Lembeye, Montaner :
D. Capdupuy (05 59 33 47 92)
- Canton de Riscle, Plaisance, Marciac, Miélan :
B. Biran (05.62.09.38.67)
- Cantons de Vic, Maubourguet, Rabastens, Castelnau RB :
Semadour (05 62 96 44 88)

Ces interlocuteurs locaux pourront vous conseiller et vous accompagner dans l'élaboration de votre projet ainsi que sur la préparation du dossier à présenter.

Pour tous renseignements :
SEMADOUR
ZI du Marmajou - 65700 Maubourguet
Téléphone : 05 62 96 44 88 / Fax : 05 62 96 94 17

Directeur de la publication : Jean GLAVANY
Secrétaire de rédaction : Olivier BACCIALONE
Rédaction : Eric FEBVRE, Véronique SOUBABERE

Euradour

La lettre

N°5 Août 1999



E d i t o

Vous avez répondu à mon appel de la lettre Euradour précédente qui vous demandait de vous mobiliser pour renforcer la programmation de nouveaux projets. Faisons le point : en avril 99 il nous restait à programmer :

En Midi Pyrénées :	En Aquitaine :
Pour le FEDER : 31%	Pour le FEDER : 37%
Pour le FEOGA : 38%	Pour le FEOGA : 74%
Pour le FSE : 57%	Pour le FSE : 95%

Ainsi, lors du dernier comité de programmation, le 5 juillet 99, de nombreux dossiers ont reçu un avis favorable, ce qui ramène nos enveloppes de crédits LEADER encore disponibles à :

En Midi Pyrénées :	En Aquitaine :
Pour le FEDER : 18%	Pour le FEDER : 14%
Pour le FEOGA : 35%	Pour le FEOGA : 35%
Pour le FSE : 56%	Pour le FSE : 87%

De nouveaux projets (encore incomplets) ont été présentés au GAL Euradour en vue de l'ultime programmation qui aura lieu à la rentrée. S'il est prévu que le programme LEADER soit clôturé en Décembre 99, plusieurs régions françaises ont sollicité une prolongation de six mois pour programmer des dossiers. Je pense que cette demande pourrait être une bonne chose car elle nous apporterait un peu de souplesse (obtention des arrêtés d'attribution des co-financiers, réajustements possibles entre les crédits programmés et les crédits consommés...). J'ai donc transmis au SGAR Midi-Pyrénées cet avis afin qu'il en fasse part aux services de la Commission Européenne. Néanmoins, la réponse ne devrait intervenir qu'en fin d'année.

Aussi, restons actifs et mobilisés, sans tenir compte d'une hypothétique réponse positive de la Commission.

Il faut donc donner un dernier coup de collier pour solder notre programme thématique sur l'Eau, tout en commençant, comme nous l'avons collectivement

décidé, à réfléchir sur un nouveau programme de développement, le «PAYS» pouvant prendre la suite de LEADER voire se superposer à un LEADER +.

Vous le savez, nous en avons plusieurs fois débattu, nous nous sommes engagés dans la phase dite «d'émergence» d'un Pays du Val d'Adour qui a pour objectif l'élaboration d'une Charte qui devra, pour être effective, trouver une validation au sein de chacun des 196 Conseils Municipaux de notre territoire.

Durant ces derniers mois, un vaste travail de concertation a été mis en place afin d'établir un diagnostic. Un Conseil de Développement a été créé, regroupant les acteurs locaux issus des quatre départements concernés (Elus locaux, représentants institutionnels, tissu associatif et socio-économique). Ce Conseil aura la charge de valider les axes stratégiques qui préfigureront notre futur programme de développement pour les six années à venir.



Je vous demande donc de continuer à participer le plus largement possible aux réunions qui se dérouleront au cours des prochains mois, ceci pour que les attentes locales et leurs expressions politiques permettent de construire notre avenir, au sein d'un «Pays du Val d'Adour», en s'attachant à un développement équilibré et durable.

Jean Glavany
Président du GAL Euradour



Conception, réalisation : Isabelle CRAMA Infographie



Emergence du pays Val d'Adour ...

L'Association Interdépartementale Euradour s'est engagée dans une phase dite d'«émergence» du Pays du Val d'Adour. Cette phase consiste en l'établissement d'une Charte de Territoire à partir d'une large concertation et d'un diagnostic de territoire. Si la concertation a pris sur le terrain la forme de groupes de travail thématiques, la LOADDT prévoit également la création de deux groupes spécifiques :

Un Conseil de Développement constitué d'acteurs socioculturels issus du territoire du Val d'Adour. Selon la loi, il est «créé par les communes et leurs groupements ayant des compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique». C'est le lieu «officiel» de la concertation, chargé de hiérarchiser les ressources et les handicaps identifiés sur le territoire et de juger la cohérence et la pertinence des premiers résultats obtenus.

Un Comité de Pilotage composé de 12 conseillers généraux des 4 départements.

Il valide les différentes étapes de la phase d'émergence (constitution du Conseil de Développement, diagnostic, enjeux et axes de développement). Au cours de cette première phase, le diagnostic de territoire a permis de mettre en exergue des facteurs de blocage et des dysfonctionnements. En septembre et octobre, la seconde phase consistera à définir la finalité du Pays à mettre en place et à déterminer les orientations stratégiques. En novembre, l'étape suivante consistera à élaborer la Charte de Territoire du Pays du Val d'Adour qui sera présentée et validée par le Comité de Pilotage en décembre.

Si les communes du Val d'Adour valident les axes de développement du futur pays, ceux-ci pourront trouver une complémentarité avec un futur programme LEADER +.

Les de Comités de Programmation ...



Depuis l'été 1997, notre Programme LEADER «Pays du Val d'Adour» intervient dans de nombreux projets de développement de la zone. Le 5 juillet dernier, un Comité de programmation a permis de cofinancer certains d'entre eux (Cf. Ci-dessous).

Le programme s'achevant à la fin de l'année, les derniers comités de programmation se tiendront, l'un spécifique au FSE avant le 30 septembre et l'autre spécifique au FEDER et au FEOGA courant octobre. Pour présenter un projet à l'un de ces deux comités, il est obligatoire de fournir un dossier complet au moins un mois avant ces dates à la SEMADOUR, assistance technique du Groupe d'Action Local EURADOUR. (voir composition du dossier p. 4 de la Lettre)

(CT = Coût total de l'opération, PL = Participation du programme Leader)

MIDI PYRENEES : 2 034 817,00 F investis dont 917 878,00 F par le programme LEADER

≡ Formation et sensibilisation des agriculteurs de la Vallée de l'Arros / CFPPA Mirande

CT : 126 000,00 F - PL : 63 000,00 F

≡ Université d'été de l'innovation rurale / Asso. pour le Développement du Pays de Marciac

CT : 224 119,00 F - PL : 112 000,00 F

≡ Etude-Inventaire-Expertise des bras-morts de l'Adour en Rivière-Basse / Féd. des AAPMA des Hautes-Pyrénées

CT : 150 000,00 F - PL : 50 000,00 F

≡ Approche systématique des phénomènes de pollution par des élèves du lycée / FSE de la cité scolaire Pierre Mendès-France

CT : 47 680,00 F - PL : 9 680,00 F

≡ Animation autour de l'eau / Centre de Loisirs de Maubourguet

CT : 38 000,00 F - PL : 18 240,00 F

≡ Au Fil de la Roulotte / Ass. REFLEX d'Auriébat

CT : 101 132,00 F - PL : 48 000,00 F

≡ Restauration des lavoirs / Commune de Bazillac

CT : 52 802,00 F - PL : 34 321,00 F

≡ Restauration du lavoir de Caixon / CC Echez-Montanères

CT : 43 820,00 F - PL : 15 337,00 F

≡ Restauration des canaux / Commune de Maubourguet

CT : 213 000,00 F - PL : 160 000,00 F

≡ Séminaire bipartite et formation-développement de techniciens / SIAR de Marciac

CT : 188 500,00 F - PL : 138 500,00 F

≡ Etude et conception Grand Jeu de l'Eau et Malle pédagogique transnationale / Asso. SOLEIL

CT : 123 800,00 F - PL : 23 800,00 F

≡ Réalisation et production Grand Jeu de l'Eau et mallette pédagogique transnationale / CPIE

CT : 165 964,00 F - PL : 105 000,00 F

≡ Animation & Assistance technique du Contrat de Développement de terroir du Val d'Adour Haut-Pyrénéen / SMDVA

CT : 560 000,00 F - PL : 140 000,00 F

AQUITAINE : 3 475 859,00 F investis dont 1 634 954,00 F par le programme LEADER

≡ Journées Canoë-Kayak et environnement à Aire sur Adour / Comité Régional de C.K.

CT : 250 000,00 F - PL : 110 000,00 F

≡ Aménagement du Canal du moulin à Air / IIAHBA

CT : 770 000,00 F - PL : 385 000,00 F

≡ Restauration d'une conche en frayère à brochets sur le canton d'Aire / IIAHBA

CT : 200 000,00 F - PL : 100 000,00 F

≡ Valorisation d'un espace naturel Saligue / Commune de Aire sur Adour

CT : 740 000,00 F - PL : 180 000,00 F

≡ Aménagement d'une bibliothèque rurale de l'eau / Commune de Cadillon

CT : 91 091,00 F - PL : 28 454,00 F

≡ Restauration de deux lavoirs et d'une fontaine / Commune de Garlin

CT : 294 170,00 F - PL : 176 500,00 F

≡ Restauration du Moulin de Montoussé / CC Echez-Montanères

CT : 80 000,00 F - PL : 40 000,00 F

≡ Développement du tourisme halieutique sur les 3 cantons des PA (64) du Val d'Adour / AAPMA « Le Pesquit »

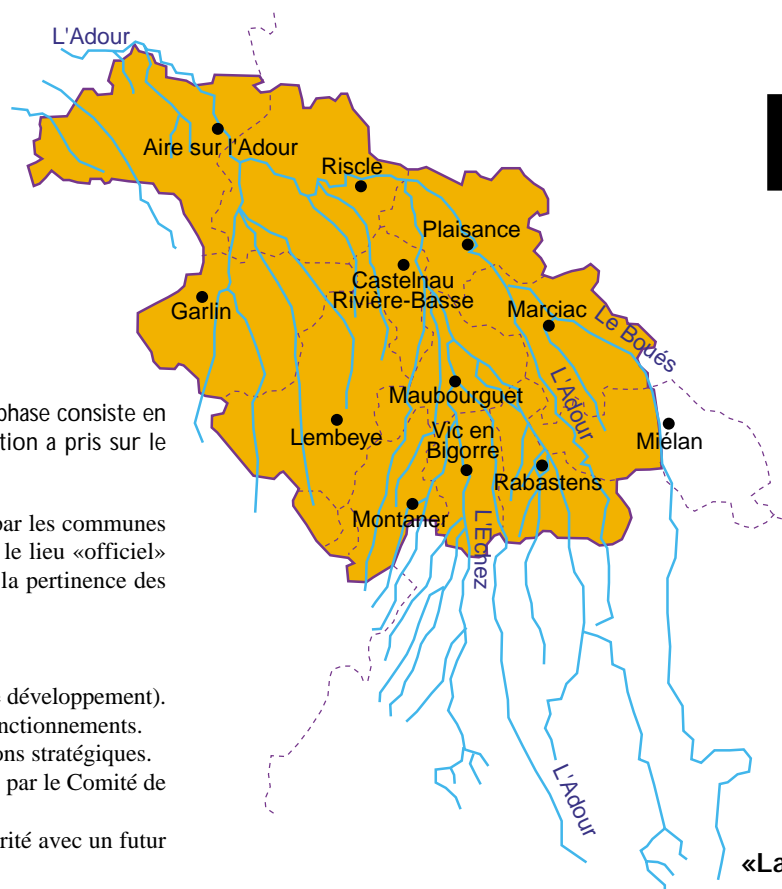
CT : 300 598,00 F - PL : 150 000,00 F

≡ Aménagement des bords du Lees en sentiers pédagogiques / Commune d'Escrurès

CT : 150 000,00 F - PL : 105 000,00 F

≡ Aménagement d'un parcours pêche autour du Lac du Louet / CC Echez-Montanères

CT : 600 000,00 F - PL : 360 000,00 F



Leader en Action ...



«La coopération transnationale»

Engagée depuis Décembre 98, notre démarche de coopération transnationale commence à porter ses fruits grâce aux initiatives du syndicat d'Aménagement de la Région de Marciac, de l'Association Soleil et du CPIE Bigorre Pyrénées. Ainsi, c'est un nouvel échange avec nos partenaires Luxembourgeois qui a eu lieu dans le Val d'Adour au cours du mois d'Août.

1. Gestion intégrée des cours d'eau
Séminaire à Marciac le 10 Août 99
Désirant mettre l'accent sur la richesse dans la diversité des méthodes, ce séminaire a mis en lumière des expériences venues de Suisse, de la Drôme, du Val du Luxembourg et du Val d'Adour.

Ont été abordés les thèmes suivants : les aspects juridiques et plus particulièrement les outils liés à la gestion durable ainsi que le droit de riveraineté, les techniques de génie végétal : nécessité et résultats, l'emploi durable : reconnaissance des statuts, des qualifications et une nécessaire structuration. L'acquisition des savoir-faire sera consolidée par une session de formation à l'automne

prochain qui se déroulera au Luxembourg, sur la rivière Attert. Pilotée par B. Lachat, cette formation sera destinée aux responsables des brigades vertes de nos territoires respectifs.

Les actes des deux séminaires transnationaux seront disponibles auprès de la Semadour fin 1999.

2. La malle pédagogique
Réunis le 9 Août à Lascazères, les responsables de la conception (Association Soleil, CPIE Bigorre Pyrénées, Fondation Oeko-fonds) ont réglé les derniers détails, avant de s'engager dans la fabrication des 50 exemplaires prévus. Ces derniers sont attendus pour la fin 99 et seront distribués aux centres de loisirs locaux.



«Forum des Métiers liés à l'eau»

Action réalisée par l'antenne de Vic-en-Bigorre de la Mission Locale Rurale et de Montagne des Hautes-Pyrénées
«le forum des métiers liés à l'eau»

LES ELDORADOURS

28 et 29 mai 1999

au lycée agricole Jean Monnet de Vic en Bigorre

Une équipe de sept jeunes en Contrat Emploi Solidarité a été recrutée par la Mission Locale Rurale et de Montagne, antenne de Vic-en-Bigorre pour la mise en place, en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de Bagnères de Bigorre, de cette manifestation adressée aux demandeurs d'emploi, aux scolaires, mais aussi à toutes les personnes sensibilisées à l'environnement.

Ce forum s'est structuré autour de tables rondes sur les thèmes suivants :

Formations existantes, à développer, à créer ; Initiatives individuelles, entreprises privées, publiques ; Démarches collectives, associatives, creuset d'innovation ; Aménagement des rivières, quelles perspectives ? ; Information, sensibilisation, réglementation.

Des outils tels qu'une maquette mettant en valeur le réseau hydrographique du Val d'Adour, une exposition sur les rivières, les traitements, les usages, les métiers de l'eau, mais aussi un concours de projets liés à l'eau adressé aux jeunes, ont été créés par le comité d'organisation.

Plus de 300 personnes ont été accueillies pendant ces deux journées et les actes de ce forum sont disponibles à l'antenne de Vic-en-Bigorre
Tél. 05.62.31.62.97

Contacts :

Le GAL "EURADOUR"

Mairie de

Maubourguet

J. Glavy

Président

R. Cabé

Vice-Président

F. Daguzan

Trésorier

H. Tonnet

Vice-Trésorier

M. Chantre

J-N. Lacourrège

J. Latapie

C. Miqueu

P. Lalanne

R. Soubabère

J-C. Eugène

G. Fauque

Assistance technique

SEMADOUR

Maubourguet

05 62 96 44 88

Services instructeurs

Préfectures des

départements

(et services

déconcentrés de l'Etat)

Gers - Landes

Hautes-Pyrénées

Pyrénées Atlantiques

Préfectures de

Région

Aquitaine

Midi-Pyrénées